



BSM CLUB SKATE
DOSSIER D'INSCRIPTION 2014-2015

NOM et Prénom de l'enfant :

DATE DE NAISSANCE de l'enfant :

NOM et Prénom du parent ou tuteur légal :

ADRESSE POSTALE :

TEL FIXE :

TEL PORTABLE maman ou tuteur :

TEL PORTABLE papa ou tuteur :

TEL PORTABLE du skater/de la skateuse :

EMAIL :

CRENEAU CHOISI :

REMARQUE / COMPLEMENT D'INFORMATION / RECOMMANDATION :

Fait à :

Le :

Signature :



DOSSIER D'INSCRIPTION 2014-2015

BSM, Board Spirit Marseille, est une association loi 1901, agréé Jeunesse et Sports, labellisée Ecole Française de Roller Skating, affiliée à la Fédération FFRS et à la Commission Skateboard, labellisée Roll Honor Skate Club par Nike SB (2 clubs labellisés en France). Nos moniteurs sont titulaires du BIF et du BE ou BPJEPS permettant de promulguer des cours de niveau débutant au niveau perfectionnement.

BSM met à disposition tout le matériel nécessaire à la pratique : skate, casque, protections.

Un Carnet de correspondance élèves / moniteurs, Roll Honor Skate Club, sera distribué en début d'année et servira de suivi évolutif tout au long de l'année.

Les cours reprennent la semaine du 15 septembre 2014. Ils s'arrêteront le 14 juin 2015.

Les cours sont suspendus à chaque vacances scolaires, périodes durant lesquelles BSM propose des stages (infos disponibles 1 mois avant chaque vacances).

Créneaux horaires Friche la Belle de Mai 2014-2015 :

- Mercredi 18h45-20h15

- Samedi 11h-12h30

Pour tout enfant en-dessous de 6 ans, un cours d'essai est obligatoire pour vérifier la motricité et l'aptitude à la pratique. (La trottinette ne constitue pas un pré entraînement à la pratique du skateboard)



TARIFS

Pour les enfants et jeunes inscrits au club pour la 3ème année consécutive ou plus, BSM propose un tarif réduit "ancien élève" ! Nous acceptons les chèques L'Attitude 13 !!

POUR 1 SEANCE PAR SEMAINE :

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Année	300 €	285 €	270 €
	ou 100€ x 3 trimestres	ou 95€ x 3 trimestres	ou 90€ x 3 trimestres
Tarif réduit ancien élève	285 €	270 €	255 €
	ou 95€ x 3 trimestres	ou 90€ x 3 trimestres	ou 85€ x 3 trimestres

Licence FFRS obligatoire :

- Moins de 6 ans : 12€
- 6 - 12 ans : 20€
- Plus de 13 ans : 37€

Adhésion BSM 2014 - 2015 : 2€

Le règlement s'effectue par chèque (à l'ordre de BSM) ou espèce, **dans son intégralité**. Il est possible de régler l'année en 1 fois, ou en 3 chèques qui seront encaissés successivement en octobre, janvier et avril. **Les chèques doivent obligatoirement être tous délivrés pour valider l'inscription.**

Pour d'autres modalités, merci de nous contacter.

Documents obligatoires à fournir :

- 1 photo d'identité récente (photo jpeg recoupée et imprimée acceptée)
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique du skateboard de moins de 3 mois

Aucune licence ne sera enregistrée sans certificat médical. L'enfant ne sera pas couvert par notre assurance complémentaire sans certificat médical ni licence.



REGLEMENT

Annulation des cours et rattrapages

- Si BSM annule un cours, vous pouvez rattraper sur un autre créneau de cours **UNIQUEMENT**, au choix à la Friche ou au POMGE. Choisir un créneau de niveau équivalent et envoyer un mail à : juliette.bsm@gmail.com et ggauthier.bsm@gmail.com pour valider.
- BSM n'assure pas de rattrapage de cours pendant les vacances scolaires.
- BSM ne prend pas en charge de cours de rattrapage en cas d'absence pour cause personnelle (dentiste, mamie, piscine...)

Arrêt des cours et cotisations

- En cas d'arrêt des cours en milieu d'année, il vous appartient de nous prévenir afin que nous stoppions l'encaissement des chèques de cotisations trimestrielles, et ce avant chaque échéance et non après. Tout chèque encaissé ne sera pas remboursé.
- En cas d'arrêt avant la fin d'un trimestre, nous ne remboursons pas la différence, mais, et si vous nous avez signalé l'arrêt des cours, nous n'encaisserons pas les échéances suivantes.

Santé, accident

Merci de nous communiquer toute allergie connue, toute maladie et/ou traitement en cours, tout soin à promulguer si nécessaire.

En cas d'accident important, BSM se réserve le droit de faire appel aux sapeurs pompiers, en fonction de la gravité de la blessure, et de les autoriser à emmener le blessé à l'hôpital. Nous vous contacterons auparavant par téléphone dès que le diagnostic aura été établi. BSM est assuré auprès de la MMA, et peut ainsi fournir un constat permettant de compléter la prise en charge des soins.

Je soussigné(e) [Nom et Prénom du responsable légal].....,

atteste avoir pris connaissance du règlement général du club de skateboard BSM, et à m'y soumettre.

Fait à :

Le :

Signature :



AUTORISATIONS

Je soussigné(e) [Nom et Prénom du responsable légal].....
en tant que [père, mère, tuteur, préciser].....
de l'enfant [Nom et prénom de l'enfant].....
autorise l'association BSM à :

- prendre en photo ou vidéo l'enfant ci-dessus cité durant les activités pratiquées et utiliser les images dans le cadre de multidiffusion pour tout document créé par BSM (communication interne ou externe, informations sur les activités pédagogiques...) ; exploitation de tout ou partie sous forme de DVD, support numérique, livre, ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour quel que soit le format et ce dans le monde entier ; exploitation par des diffuseurs sur leurs antennes, supports écrits ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour quel que soit le format et ce dans le monde entier ; diffusion sur le site internet de BSM, réseaux sociaux, ou sur le site de l'un de ses partenaires média et/ou sponsor au niveau national et international.

Cocher cette case si vous ne souhaitez pas la prise d'image quelle qu'elle soit.

- à donner le traitement médical conformément à l'ordonnance délivrée par le médecin traitant. (Si l'enfant doit suivre un traitement médical. Joindre l'ordonnance ou une copie de l'ordonnance).

- à assurer la prise en charge médicale en cas d'accident et de besoin de soin d'urgence, anesthésie, opération y compris, si nécessaire.

Fait à :

Le :

Signature :



DECLARATION DE SANTE

Je soussigné(e) [Nom et Prénom du responsable légal].....,
en tant que [père, mère, tuteur, préciser].....,
de l'enfant [Nom et prénom de l'enfant].....,
déclare avoir indiqué aux responsables de l'association BSM :

- toute difficulté de santé de l'enfant mentionné ci-dessus, en précisant les précautions à prendre,
- tout traitement médical en cours, en fournissant une copie du certificat délivré par le médecin traitant de l'enfant mentionné ci-dessus,
- toute recommandation utile (lentilles de contact, prothèse, lunettes, énurésie, asthme...)

Fait à :

Le :

Signature :



CONTACTS

Directeur - moniteur Friche et POMGE - Gestion club skate POMGE - administratif, comptabilité, suivi institutionnel - prestations animations skate - manutention équipement sportif - gestion équipement BSM.

Guillaume GAUTHIER - 06 98 80 20 09 - ggauthier.bsm@gmail.com

Responsable de Coordination Projets et événementiel - Coordination logistique, organisation événements - développement de projets et compétitions (dossiers budgets logistique) - Gestion et suivi sponsors - communication - rédactionnel - gestion club skate Friche.

Juliette HERDOIN - 06 20 69 46 65 - juliette.bsm@gmail.com

Moniteur skate Friche - **Speaker** événementiel et compétitions - développement projets arty Friche - Référent projet Cité des Lauriers.

Thomas WALKS - 06 89 19 78 48

Adresse :

BSM - Friche la Belle de Mai
41 rue Jobin - 13003 Marseille

BSM – Friche la Belle de Mai
41 rue Jobin, 13003 Marseille